

Nourrir le Québec

Une responsabilité partagée,
ancrée dans les territoires

Mémoire présenté par le Forum sur les systèmes
alimentaires territoriaux (SAT) dans le cadre des
consultations prébudgétaires 2026-2027 -
Ministère des Finances, Gouvernement du Québec

Février 2026

À propos du Forum SAT

Lancé en 2021, le Forum sur les systèmes alimentaires territoriaux (SAT) est le point de convergence pour les acteur·rices engagé·es dans le développement des systèmes alimentaires territoriaux partout au Québec. Il regroupe des gouvernances territoriales, des réseaux nationaux en alimentation, des centres de recherche, des organismes d'accompagnement ainsi qu'une diversité de membres individuels partageant la même vision. Depuis 2023, le Forum SAT construit un dialogue interministériel en rassemblant sept ministères afin de créer des synergies et de favoriser l'adéquation des politiques et programmes en lien avec la sécurité et l'autonomie alimentaires. Le Forum SAT œuvre pour un Québec où les systèmes alimentaires territoriaux sont résilients, équitables et accessibles.

Le Forum SAT a pour mandat de :

Fédérer l'ambition collective des acteurs·rices des SAT du Québec

Renforcer les capacités des acteurs·rices des SAT

Porter la voix du mouvement des SAT du Québec

Le Forum SAT rassemble plus de 200 membres. Les membres désignent un comité aviseur qui est l'instance décisionnelle du mouvement. Ce comité est composé des membres suivants :

Territoire : Borée - Saguenay-Lac-Saint-Jean, Comité intersectoriel régional en saines habitudes de vie - Abitibi-Témiscamingue, Conseil du système alimentaire montréalais, Développement social Lanaudière - Nourrir Lanaudière, Le bon goût frais des Îles / Nourrir notre monde - Îles-de-la-Madeleine, Stratégie bioalimentaire Montérégie;

Réseau à l'échelle du Québec: Collectif québécois de la Coalition pour une saine alimentation scolaire, Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, Fédération des coopératives d'alimentation du Québec, Regroupement des cuisines collectives du Québec, Regroupement des Tables de concertation bioalimentaire du Québec;

Accompagnement et recherche: Centre d'innovation sociale en agriculture, Chantier de l'économie sociale, Territoires innovants en économie sociale et solidaire, Collectif Récolte, Regroupement des chercheur·es SAT;

La Table en sécurité alimentaire des Premières Nations et Inuit, le Mouvement pour la souveraineté alimentaire des Afroquébécois·es ainsi que la conseillère stratégique Nancy Neamtan sont également membres du comité aviseur.

Nos membres et partenaires stratégiques Vivre en Ville, Collectif Vital et Équiterre ont également participé à la rédaction de ce mémoire.

Sommaire

Partout sur le territoire, des acteur·rices de tous les secteurs se mobilisent pour renforcer l'autonomie alimentaire, améliorer l'accès à une alimentation saine et durable et soutenir la vitalité des communautés locales. Les systèmes alimentaires territoriaux (SAT) constituent des leviers structurants pour répondre à ces défis.

Dans un contexte marqué par l'augmentation de l'insécurité alimentaire, les effets des changements climatiques et la fragilisation de plusieurs maillons du système alimentaire, il devient impératif d'adopter une approche intersectorielle et territorialisée de l'alimentation. Nourrir le Québec est une responsabilité partagée, qui nécessite des investissements publics cohérents, prévisibles et adaptés aux réalités des territoires.

Les recommandations formulées dans ce mémoire visent à optimiser l'impact des investissements publics en misant sur les systèmes alimentaires territoriaux comme interfaces entre les politiques gouvernementales et les besoins concrets des populations. Elles s'inscrivent dans une perspective de reconnaissance du droit à l'alimentation et de transition socioécologique, en cohérence avec les orientations gouvernementales existantes.

Face à ce contexte, le Forum SAT recommande au gouvernement du Québec de :

- 1. Soutenir l'agriculture et l'alimentation de proximité à travers de l'accompagnement et du financement adaptés aux entreprises et initiatives ancrées dans les territoires** *p.5*
- 2. Renforcer la protection des terres agricoles et faciliter leur accès à la relève** *p.6*
- 3. Soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'alimentation scolaire universel** *p.7*
- 4. Créer un programme de financement pour déployer les initiatives de coupons nourriciers qui renforcent les circuits courts dans tous les territoires du Québec** *p.9*
- 5. Assurer le financement des initiatives de gouvernance alimentaire territoriale et de leur coordination** *p.10*

Qu'est-ce qu'un système alimentaire territorial (SAT) ?

Pour accroître l'autonomie et la sécurité alimentaire des régions québécoises et de la province, il est important de coordonner nos efforts au sein de systèmes alimentaires territoriaux (SAT). Un SAT regroupe un ensemble interlié d'acteur·rices et d'activités de la production, transformation, distribution, consommation, ainsi que de la gestion et valorisation des matières résiduelles et du transport des aliments dans un territoire donné. Les SAT s'appuient sur une gouvernance collaborative où les acteur·rices des territoires œuvrent ensemble à renforcer l'autonomie alimentaire et à garantir l'accès à une alimentation saine et durable pour tous et toutes, tout en favorisant la transition sociale et écologique.

OBJECTIFS CLÉS DES SAT

- **Assurer un accès à une alimentation saine et durable pour toutes et tous**, y compris les personnes en situation de vulnérabilité, afin qu'elles puissent accéder à des aliments en quantité et en qualité adéquates ainsi que culturellement appropriés.
- **Encourager une gouvernance collaborative**, qui favorise la participation de tous les secteurs et des citoyen·nes du territoire dans l'élaboration d'une vision commune.
- **Renforcer l'autonomie alimentaire territoriale**, qui augmente la capacité nourricière d'un territoire afin de nourrir en priorité la collectivité qui l'habite, tout en assurant des conditions de travail et une rémunération équitables à celles et ceux qui œuvrent en production et transformation alimentaire. L'objectif est d'amplifier les retombées économiques, sociales et environnementales des systèmes alimentaires territoriaux tout en réduisant la dépendance aux importations issues du système alimentaire mondial.
- **Accélérer la transition socioécologique**, soit le passage vers un système alimentaire socialement plus juste et écologiquement viable, en adoptant des pratiques qui protègent les écosystèmes locaux et renforcent la résilience des communautés face à la crise climatique.

LE DROIT À L'ALIMENTATION COMME CADRE

Nos recommandations s'inscrivent dans un processus de reconnaissance du droit à l'alimentation dans le système juridique québécois. Les composantes clés du droit à l'alimentation, soit la disponibilité et la stabilité des approvisionnements alimentaires, l'accessibilité physique et économique aux aliments, la durabilité des systèmes alimentaires et le caractère adéquat des aliments, s'alignent avec les objectifs clés des SAT. Pour concrétiser ce droit à l'échelle locale et territoriale, les SAT, qui misent sur une gouvernance partagée, permettent de structurer des réponses adaptées aux réalités des territoires et de renforcer l'autonomie alimentaire de chaque localité et région.

L'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation permettrait d'harmoniser les lois et les règlements des différents secteurs qui touchent de près ou de loin aux composantes de l'alimentation: de l'agriculture à la santé, en passant par l'économie, l'éducation et l'environnement, entre autres. Elle offrirait également un cadre structurant pour soutenir le déploiement des SAT, en renforçant la cohérence des politiques publiques, en reconnaissant le rôle des territoires et en donnant aux acteurs locaux des leviers pour agir. Dans un contexte marqué par des inégalités croissantes et une crise climatique qui accentue les pressions sur les écosystèmes et l'économie, il devient impératif d'adopter une approche globale de l'alimentation qui intègre explicitement ce droit au cœur des politiques publiques. Ce serait un pas décisif vers la transition socioécologique des systèmes alimentaires, tout en assurant que personne ne soit laissé pour compte dans l'accès aux ressources alimentaires de qualité.

Porté par le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) et ses partenaires, le Forum SAT participera au [Sommet national sur le droit à l'alimentation](#) du 14 au 16 avril 2026 à Sherbrooke.

Un système alimentaire québécois ancré dans les territoires

RECOMMANDATION 1

Soutenir l'agriculture et l'alimentation de proximité à travers de l'accompagnement et du financement adaptés aux entreprises et initiatives ancrées dans les territoires.

La Stratégie de l'agriculture de proximité présentée par le MAPAQ à l'automne 2025 pose les bases pour favoriser le développement de fermes de proximité et faciliter l'accès à leurs produits pour les citoyen·nes. Il est essentiel que ces objectifs se concrétisent sous forme de soutien et d'actions qui seront adaptés aux réalités territoriales et qui répondent aux besoins de leur communauté.

Les fermes et commerces alimentaires de proximité, les marchés publics, les abattoirs de proximité, les pôles logistiques agroalimentaires, les initiatives qui produisent des aliments culturellement adaptés aux communautés autochtones et ethnoculturelles du Québec, dont plusieurs développent des modèles coopératifs et d'économie sociale, ont un besoin criant d'accompagnement, d'un financement adapté à leurs réalités et de maillage avec les institutions et les municipalités de leur territoire. De plus, les financements existants doivent reconnaître et rendre admissibles leurs différents modèles d'affaires développés dans les territoires, notamment, les coopératives et les entreprises d'économie sociale.

Ces entreprises et initiatives sont les piliers des systèmes alimentaires des régions du Québec et elles participent activement à la sécurité, à l'autonomie et à la résilience alimentaires de la province. Elles doivent être en mesure de se dédier à leur mission, soit de nourrir les communautés de leur territoire dans des conditions favorables à leur stabilité et à leur développement à long terme. Actuellement, la viabilité de plusieurs d'entre elles est très fragile et un programme de financement pour les soutenir dans leur pérennisation est nécessaire pour atteindre les objectifs de la Stratégie de l'agriculture de proximité.

Cette recommandation s'inscrit directement en lien avec la Stratégie 2025-2030 pour l'agriculture de proximité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et de sa Politique bioalimentaire 2025-2035, plus particulièrement l'objectif 2.2. Elle nécessite un financement adéquat pour être réalisée.

RECOMMANDATION 2

Renforcer la protection des terres agricoles et faciliter leur accès à la relève

Au Québec, la superficie de terres agricoles cultivables est de moins de 2% du territoire et la pression sur les terres agricoles est énorme, que ce soit la spéculation foncière, l'étalement urbain, la dévitalisation des campagnes, la dégradation des terres, ou encore la méconnaissance des enjeux. En plus de la raréfaction des terres agricoles disponibles pour cultiver, le prix des terres est 10 fois plus élevé qu'il y a 25 ans, et il s'agit d'un obstacle majeur pour la relève agricole qui n'a plus les moyens d'accéder aux terres. **Dans ce contexte, il est impératif de protéger ces terres et de favoriser leur accès à la relève agricole.**

En 2025, l'[Alliance SaluTERRE](#), une coalition d'organisations issues des milieux agricole, environnemental et de l'aménagement en faveur de la protection des terres agricoles, a réalisé une tournée des régions pour générer un dialogue sur l'avenir de nos terres nourricières. Une diversité de solutions émergentes et portées par des acteur·rices déterminé·es à repenser notre rapport à la terre et à l'alimentation sont déjà expérimentées dans différentes régions du Québec, tels que les fiducies d'utilité sociale agroécologique (FUSA), les modèles coopératifs, la surtaxe des terres agricoles en friche, la densification et la consolidation urbaine, la valorisation des circuits courts, ou encore la reconnaissance des savoirs autochtones. **Pour assurer leur déploiement, l'arrimage entre les différents paliers de gouvernement et la création d'incitatifs financiers ou fiscaux sont centraux.**

De plus, le gouvernement a lancé l'automne dernier son Plan de mise en œuvre 2025-2030 découlant de la Consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles. Toutefois, les délais prévus pour la réalisation des actions proposées ne permettront pas de freiner la spéculation, la financiarisation, l'accaparement et l'étalement urbain qui mettent pression sur le coût des terres. Dans son mémoire [Reconnecter l'agriculture aux territoires](#), l'Alliance SaluTERRE recommande la création d'un Observatoire du foncier agricole afin d'étudier l'état et les dynamiques du foncier agricole et la mise en place d'une organisation dont le mandat sera d'instaurer un système d'évaluation et d'autorisation des transactions foncières au Québec.

Aussi, le ministère des Finances pourrait, dès aujourd'hui, accélérer l'accès aux terres agricoles pour la relève en mettant en place divers outils, notamment un financement plus adapté par la création de prêts long terme de type capital patient pour la relève agricole, donner un incitatif fiscal à la vente d'une terre à une relève et à l'achat d'une première terre agricole, ou encore créer un crédit d'impôt pour l'achat d'aliments locaux par exemple.

Enfin, les planifications territoriales sous la gouvernance des MRC et des municipalités, telles que les schémas d'aménagement et de développement (SAD) actuellement en révision pour se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales d'aménagement du territoire (OGAT), les plans de développement de la zone agricole (PDZA) et les plans des développement de communautés nourricières (PDCN) exercent un rôle structurant dans la protection et l'accès aux terres agricoles. Ces planifications territoriales appuient et pavent la voie aux entreprises et initiatives bioalimentaires innovantes (ex. parc agricole, motel agricole, incubateur agricole, marchés publics, etc.), soutiennent le développement de projets collectifs intégrés, jumelant la vitalité économique et l'approvisionnement local en aliments de qualité, de façon équitable et à long terme.

Cette recommandation s'inscrit en adéquation avec l'orientation 2 de la Politique bioalimentaire 2025-2035 : valoriser le potentiel du territoire et des acteurs bioalimentaires et avec la Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité (2025), de même qu'avec les Orientations de vitalité des territoires (OVT) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), en particulier, la protection des terres agricoles et l'accès facilité à la relève contribuent à un développement territorial durable (OVT 1), au renforcement de la vitalité économique locale (OVT 2) ainsi qu'à la préservation des milieux naturels et agricoles (OVT 3).

RECOMMANDATION 3

Soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'alimentation scolaire universel

Au Québec, l'accès à des programmes d'alimentation scolaire est très variable selon les régions, les quartiers et les milieux de vie. Le Collectif québécois de la [Coalition pour une saine alimentation scolaire](#), membre du Forum SAT, rassemble plus de 130 membres de la province pour demander collectivement aux différents paliers de gouvernement de collaborer pour la mise en œuvre progressive d'un programme d'alimentation scolaire universel au Québec (PASUQ). **Le Forum SAT appuie les recommandations du mémoire prébudgétaire du Collectif québécois**, soit de :

- Compléter le financement d'une première phase du volet Nourrir du PASUQ : pour des programmes de petits déjeuners, dîners et collations dans la totalité des écoles les plus défavorisées d'ici 2030;
- Inscrire l'alimentation saine et durable ainsi que l'éducation alimentaire dans le prochain plan stratégique du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) de 2027-2031 en incluant des cibles en saine alimentation et en approvisionnement régional durable;
- Assurer l'uniformisation des mécanismes de reddition de compte de l'aide alimentaire dans les écoles visant les opérateurs du secteur communautaire et le déploiement de la mesure 15012¹.

Un tel programme permettra d'améliorer la santé des jeunes à un moment crucial de leur croissance en plus de favoriser leur réussite scolaire et leurs connaissances et compétences alimentaires, et il créera également un effet de levier pour l'économie locale et la vitalité des systèmes alimentaires territoriaux. L'accès universel du programme d'alimentation scolaire sera progressif, mais créera un volume d'approvisionnement significatif pour les secteurs de la production agricole et de la transformation alimentaire et aura un impact sur l'économie régionale, et ce de manière durable. Il est primordial de bien s'y préparer.

Afin de répondre à cette demande, les services offerts par la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ) devraient être élargis aux entreprises et organisations locales et régionales qui desservent les services alimentaires scolaires, tels que les traiteurs locaux, incluant de nombreuses organisations d'économie sociale, et les cuisines collectives. Il est particulièrement important d'offrir un accompagnement pour soutenir les écoles ou les organisations de services alimentaires ainsi que tous les acteur·rices de la chaîne d'approvisionnement institutionnel, dont les producteurs et distributeurs québécois, dans leurs démarches spécifiques en matière d'approvisionnement alimentaire sain, local et écoresponsable.

¹ [Mesure d'aide alimentaire](#) destinée aux élèves de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire distribuée aux écoles via les Centres de services scolaires.

RECOMMANDATION 4

Créer un programme de financement pour déployer les initiatives de coupons nourriciers qui renforcent les circuits courts dans tous les territoires du Québec

Les initiatives de coupons nourriciers favorisent la consommation d'aliments favorables à la santé, tout en étant des leviers économiques pour les producteurs et transformateurs bioalimentaires locaux ainsi que les marchés publics et les épiceries solidaires. Un programme de financement d'initiatives de coupons nourriciers ayant une portée provinciale serait un levier structurant pour accélérer l'accès à une saine alimentation pour les personnes en situation d'insécurité alimentaire, en priorité, tout en renforçant les circuits courts.

Au Québec, plusieurs partenaires ont développé un programme de coupons nourriciers adapté aux réalités de leur territoire. **Il est primordial de soutenir financièrement ces différentes initiatives déjà en place, telles que la Carte proximité et les projets de coupons nourriciers de l'Association des marchés publics du Québec (AMPQ) en collaboration avec le Centre de recherche en innovation sociale en agriculture (CISA), mais également de favoriser leur mise à l'échelle.** À sa sixième année d'opération en 2025, la [Carte proximité](#) du [Carrefour solidaire](#) a permis une réduction de 32% de l'insécurité alimentaire grave chez les participant-es du programme. La majorité ont augmenté leur consommation de fruits et légumes et 97% ont déclaré avoir plus de connaissances sur les produits locaux du Québec et sur les producteurs locaux.

Pendant la saison des récoltes 2025, les projets pilotes de coupons nourriciers portés par l'AMPQ et le CISA et réalisés dans des marchés publics de la région de Portneuf et au Bas-Saint-Laurent démontrent également les impacts sur les personnes vivant en situation d'insécurité alimentaire tout en renforçant les circuits courts et en contribuant à mettre en relation ces personnes avec des producteurs et transformateurs bioalimentaires de leurs territoires. Il est ainsi possible de s'appuyer sur les retombées récoltées par ses initiatives depuis plusieurs années pour consolider leurs opérations actuelles et assurer leur déploiement dans d'autres régions du Québec.

Nous appuyons la mise en place d'un programme de financement qui permet à plusieurs initiatives d'être soutenues afin qu'elles soient adaptées aux réalités de chaque territoire. Pour y parvenir, les coupons nourriciers doivent être bien définis et s'appuyer sur des critères clairs, tels que de favoriser l'accès à une saine alimentation, de renforcer les circuits courts et de permettre un suivi et une évaluation des initiatives.

Les coupons nourriciers sont inscrits dans le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale du ministère de l'Emploi et de la Sécurité sociale (MESS), plus précisément à la mesure 2.1.3.4 Appuyer des projets visant à améliorer l'accès économique aux aliments nutritifs pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

RECOMMANDATION 5

Assurer le financement des initiatives de gouvernance alimentaire territoriale et de leur coordination

La concertation territoriale est nécessaire à la mise en place des systèmes alimentaires territoriaux et l'arrimage des initiatives et des secteurs en alimentation. En effet, les démarches SAT rassemblent les partenaires d'un territoire et assurent le développement d'une vision commune qui soutient et renforce les initiatives comme l'approvisionnement institutionnel, l'alimentation scolaire, l'équité en alimentation, la vitalité du secteur bioalimentaire et la protection du territoire agricole.

Il est impératif de soutenir financièrement et d'assurer la pérennité des concertations déjà existantes, telles que les Tables de concertation bioalimentaire, les Tables intersectorielles régionales en saines habitudes de vie (TIR-SHV), les comités directeurs des ententes sectorielles bioalimentaires régionales, les démarches SAT régionales (ex. Borée, FabRégion, Nourrir notre monde), ou encore les concertations au palier local, telles que les plans de développement de communautés nourricières (PDCN). Souvent financées par projet, ces initiatives souffrent d'un manque de visibilité à moyen terme et utilisent une partie de leurs ressources à répondre à de nouveaux appels à projets pour assurer leur pérennité. Un financement durable et en continu de ces démarches permet d'éviter la perte des connaissances et des acquis découlant de l'arrêt des activités, et de garantir la continuité, le maintien et le transfert des expertises territoriales.

Partout au Québec, des coordinations régionales favorisent une réponse cohérente et innovante aux enjeux multiples de l'autonomie et de la sécurité alimentaire de leur région. **Le Forum SAT accélère la concertation des systèmes alimentaires territoriaux et porte leur voix.** Les différents modèles de démarches SAT constituent des interfaces privilégiées entre les politiques publiques et les réalités territoriales. Leur reconnaissance permettrait d'optimiser les investissements publics en favorisant la cohérence des interventions, la complémentarité des programmes et l'émergence de projets structurants à fort impact collectif.

Conclusion

Les recommandations présentées convergent vers le besoin de renforcer les collaborations entre les secteurs en alimentation et de planifier ensemble l'agriculture et l'alimentation de proximité. Au niveau du gouvernement, des mécanismes structurants favorisant la collaboration interministérielle et multiniveau en matière d'alimentation doivent également être mis en place, afin d'assurer la cohérence, l'efficacité et l'impact des investissements publics liés aux systèmes alimentaires territoriaux qui renforcent la sécurité et la résilience alimentaires dans la province. Le Forum SAT continue de réunir des répondant·es de sept ministères deux fois par année pour développer un langage commun sur les SAT et favoriser les collaborations entre les ministères (MAPAQ, MAMH, MEIE, MSSS, MESS, MEQ et MELCCFP).

Avec une synergie des ministères, les projets structurants pourraient avoir un impact encore plus significatif sur l'atteinte des cibles en matière d'achats de produits locaux, d'accès à des aliments sains pour toute la population et de transition vers des pratiques durables du secteur bioalimentaire. Dans cette perspective, une loi-cadre sur le droit à l'alimentation offrira un cadre transversal pour soutenir cette coordination, renforcer la gouvernance alimentaire territoriale et assurer que les politiques publiques soient construites de manière concertée et durable, en réponse aux besoins et aux réalités des territoires.

Les aliments ne sont pas une marchandise comme une autre; l'alimentation est un droit fondamental. Pour nourrir les Québécois et Québécoises maintenant et dans le futur, nous devons agir maintenant pour bâtir des systèmes alimentaires territoriaux résilients, équitables et accessibles !

-

Pour information

Florence Roy-Allard, Co-coordonnatrice
florence@forumsat.org
438-389-4960